

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site Diaconat.catholique

LES DIACRES DANS LES DIOCESES DE FRANCE

Conférence Episcopale de France

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

NOVEMBRE 1995

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
2. LE SACREMENT DES EVEQUES, DES PRETRES ET DES DIACRES	2
2.1. LE SACREMENT DE L'ORDRE	2
2.2. LE DIACONAT	3
2.3. LE DON DE DIEU	4
2.4. UNE LOGIQUE DE PAUVRETE (CF. MT 5, 1-12).....	4
2.5. UN UNIQUE SACREMENT	5
3. AGAPÈ	6
3.1. LE CHRIST SERVITEUR.....	7
3.1.1. <i>Le Serviteur de l'Agapè</i>	7
3.1.2. <i>Consécration et service</i>	7
3.2. DES DIACRES, MINISTRES DE L'AGAPE	8
3.3. LA TRIPLE DIMENSION DE LA DIACONIE	9
4. DIACRES DANS L'EGLISE DIOCESAINE	10
4.1. DIACRES - PRETRES - EVEQUE	11
4.1.1. <i>«Regardez comme ils s'aiment»</i>	11
4.1.2. <i>A la manière du Christ</i>	11
4.1.3. <i>L'identité du diacre</i>	11
4.1.4. <i>Relations et collaborations</i>	12
4.1.5. <i>Les pasteurs et le Bon Pasteur</i>	13
4.2. LES DIACRES ET LES MEMBRES LAÏCS DANS L'EGLISE.....	14
4.2.1. <i>Laïcs permanents ou institués, et diacres</i>	14
4.2.2. <i>Les orientations missionnaires</i>	15
5. LE GROUPE DIOCESAIN DES DIACRES	16
5.1. ENJEUX PASTORAUX	17
5.2. REPERES THEOLOGIQUES.....	18
5.3. OUVERTURES.....	18
6. NOUVEAUTÉ DU DIACONAT;	19
6.1. MINISTERES ET ETATS DE VIE	19
6.1.1. <i>Le choix d'un ministère confié à des hommes mariés</i>	19
6.1.2. <i>Dans la fécondité du mariage, une nouveauté pour le couple et la famille</i>	19
6.1.3. <i>Une nouveauté qui situe autrement les ministres ordonnés</i>	20
6.1.4. <i>Un "plus" pour la mission de l'Église</i>	20
6.1.5. <i>La place des épouses</i>	20
6.2. DE NOUVEAUX CHAMPS POUR LA MISSION DANS UNE ÉGLISE INTERPELLEE PAR LES DEFIS DU MONDE.....	21
6.2.1. <i>Au service d'une Église tout entière «diaconale»</i>	21
6.2.2. <i>B. Au service de l'évangélisation</i>	22
7. CONCLUSION : LE DIACONAT EST UNE VOCATION	24

1. INTRODUCTION

Questions posées à l'Assemblée. Octobre 1966

- • Acceptez-vous le principe du rétablissement du diaconat permanent en France, et d'une demande au Saint-Siège en ce sens ?
 - pour des diacres célibataires 97 oui - 8 non
 - pour des diacres mariés 101 oui - 4 non

Questions posées à l'Assemblée. Novembre 1968

L'Assemblée accepte-t-elle les propositions suivantes

- • L'Assemblée plénière invite les évêques, dans le choix des candidats au diaconat permanent, le Comité national du diaconat, dans la préparation des futurs diacres, à tenir le plus grand compte des orientations données par l'Assemblée plénière de 1967, de façon à ce que la restauration du diaconat permanent soit pleinement insérée dans l'effort missionnaire de l'Église de France.
91 oui - 4 non - 4 bulletins blancs.
- • L'Assemblée plénière déclare "très souhaitable" que les candidats-diacres soient suscités et accueillis par des communautés chrétiennes qui ont pris conscience de leur mission dans l'Église.
89 oui - 4 non - 4 bulletins blancs.

Il y a près de trente ans, les évêques de France prenaient la décision de rétablir le «diaconat permanent». Ils ouvraient un chemin neuf. Avec persévérance et sans précipitation, chaque évêque a ordonné des diacres permanents. Aujourd'hui, tous les diocèses de France ont des diacres au service du témoignage de la charité de Dieu. Ils sont plus de mille. Il ne s'agit plus d'une recherche ou d'une initiative. C'est un fait ecclésial. C'est un fait qui s'inscrit dans la société française.

Le diaconat peut apparaître comme un bon fruit du concile Vatican II. Des hommes marqués par le sceau du baptême et habités par l'Esprit de Pentecôte reçoivent le sacrement de l'Ordre dans son degré diaconal. Ils sont presque aussi nombreux que les jeunes diacres ordonnés prêtres pour être les pasteurs de communautés chrétiennes et les apôtres dans notre monde moderne. Environ une centaine pour les uns et pour les autres, ces dernières années.

Devant ce progrès évident, il est juste de rendre grâce pour le don que Dieu fait à son Église.

Il est nécessaire aussi que l'Assemblée plénière ouvre le dossier, fasse le point, engage des débats, dégage de nouvelles questions, partage en carrefours, donne les éléments d'un texte d'orientation pour les années qui viennent.

La situation des diacres dans le monde et en France est connue. Il y a deux ans, le Saint-Siège a mené une enquête dans le monde entier. Les évêques de France y ont répondu. Et nous avons entre les mains le document conclusif. Lors du Conseil permanent de juin 1993, la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires a proposé un bilan. Quatre questions furent retenues : l'appel à la vocation diaconale et l'interpellation - la fonction du discernement et la responsabilité propre de l'évêque dans l'appel à l'ordination - la formation initiale et permanente - la constitution d'un groupe diaconal diocésain. Le Comité national du Diaconat a travaillé et travaille encore ces dossiers.

Ce rapport introductif ne traite pas de toutes les questions qui concernent le diaconat en France. Il n'entend pas conclure mais ouvrir... Il a été rédigé par une équipe composée par Mgr Jean-Pierre Ricard qui assurera maintenant la présence épiscopale au Comité national, Mgr Georges Gilson, les Pères Henri Petipas, Francis Deniau, Hippolyte Simon, Monsieur Jacques Gassin, responsable-adjoint du Comité. Il l'a été après un travail en Comité national et repris en Commission épiscopale. Il est présenté par la Commission épiscopale des Ministères ordonnés qui en a fait une relecture lors de sa session d'octobre dernier.

Il s'organise de la manière suivante :

Deux chapitres de réflexion doctrinale :

1. Le diaconat est sacrement
2. Le diaconat est Agapè

Deux chapitres en situation :

1. Les diacres dans le diocèse : notamment la coresponsabilité et la collaboration entre eux, avec les prêtres, avec les laïcs, avec l'ensemble des catholiques. De plus, deux recherches sont ouvertes : le pastoralat des diacres ? La fraternité diocésaine des diacres et de leurs familles ?
2. L'écoute d'un diacre : je crois intéressant de laisser la parole, en ce quatrième chapitre, à un diacre qui souligne deux aspects essentiels de la nouveauté du diaconat : d'une part, la nouveauté que révèle l'ordination d'hommes mariés et, d'autre part, la nouveauté des champs offerts pour la mission de l'Église.

2. LE SACREMENT DES EVEQUES, DES PRETRES ET DES DIACRES

Le récent Concile inscrit la restauration du «diaconat permanent» dans l'ensemble du renouveau ecclésial qu'il veut mettre en œuvre. Elle en est inséparable. Et ce renouveau trouve son sens et puise son énergie dans la présentation doctrinale à la fois neuve et traditionnelle, de ce qu'est l'Église.

L'Église est le peuple de Dieu. Elle est cette portion d'humanité que Dieu s'est choisie. C'est dire qu'elle a sa source dans le mystère trinitaire de Dieu, Père, Fils et Esprit. Elle est donc mystère ou sacrement à la fois signe et moyen de «l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain» (Lumen Gentium, 1 et 9).

Son envoi apostolique la conduit à se comporter en «servante» de son Seigneur dans le monde. «C'est en étant servante du Christ qu'elle sert les hommes» (Cardinal Coffy). Dans la maison commune de notre humanité, elle est «en état de service». Elle sait que le serviteur n'est pas au-dessus du maître (cf. Mt 10, 24-25 ; Jn 15, 20).

2.1. LE SACREMENT DE L'ORDRE

Dans ce dynamisme de la mission évangélique, les diacres sont «ordonnés pour le service» (cf. LG, 29).

Ils sont ordonnés. Ils ne se donnent pas à eux-mêmes une mission. Ils ne sont pas les délégués d'une communauté qui s'organise par elle-même. On pose souvent la question : «pourquoi une ordination, puisque pratiquement un laïc pourrait faire tout ce que fait le diacre ?» La réponse est simple et sans ambiguïté. C'est une réponse de foi : par le sacrement de l'imposition des mains et du don de l'Esprit,

c'est Dieu qui donne le diacre à l'Église. Et l'Église est invitée à le recevoir comme un don de Dieu. On est ici dans le domaine du mystère chrétien de la grâce (cf. Jn 3, 3-8 ; Ep 3, 2).

«Dans l'Église, le Christ ressuscité se rend présent et agit de manière privilégiée par les sacrements... (Ils sont) des actes du Christ accomplis dans l'Église et par son ministère. Ce sont tous des actes d'Alliance qui unissent au Christ par l'action du Saint-Esprit, relient les hommes à Dieu et à leurs frères par le plus intime d'eux-mêmes, et incorporent à l'Église» (cf. Catéchisme pour adultes, n° 359). «Le sacrement est une réalité du monde qui révèle et manifeste le Mystère du Salut, parce qu'elle en est la réalisation», écrivait le cardinal Coffy en 1971. Le sacrement est une «Parole visible», selon l'expression de saint Augustin (in Jo 80,3 ; PL 35,1840).

L'Église n'est pas seulement une société humaine qui s'organiserait selon les règles de toute association. Elle est cela aussi. Mais elle est d'abord sacrement. Nous ne devenons pas croyants en Christ par notre seule décision ou notre bonne volonté : c'est le baptême et la confirmation qui nous font chrétiens. Et l'Eucharistie fait l'Église, non notre simple regroupement par cooptation ou grâce à des affinités communes.

Les évêques, les prêtres et les diacres - chacun pour ce qu'il est - sont donnés à l'Église par le sacrement de l'Ordre, pour être (dans l'Église et nullement au-dessus d'elle), le signe sacramentel que c'est le Père qui a l'initiative de rassembler l'Église, le Fils qui en fait son corps et qui la reconnaît comme épouse, l'Esprit qui la sanctifie et la dynamise pour le rayonnement de l'Évangile (cf. 1 Co 12, 12-35 ; Ep 5, 21 33).

2.2. LE DIACONAT

Le diaconat est l'un des ordres du sacrement de l'Ordre. Le rituel emploie le mot dans les deux acceptions. Mais la théologie et la liturgie parlent aussi de "degrés" sans pour autant vouloir faire du diaconat, un sous-sacerdoce. Le diacre n'est pas le diacre du prêtre. Il l'est de l'évêque.

Selon la Tradition, ébauchée dès les temps apostoliques et clairement attestée dès la seconde génération chrétienne (cf. Saint Ignace d'Antioche), et qui a été tenue sans interruption depuis lors, le diaconat est un sacrement. Il est conféré par l'évêque, au cours de l'acte liturgique de l'ordination. En témoigne l'expression du rituel lorsque l'évêque s'adresse solennellement aux candidats que l'Église lui présente pour l'ordination «Voulez-vous être consacrés à la diaconie de l'Église, par l'imposition de mes mains, et le don de l'Esprit ?»

Cette Tradition a traversé les siècles. Elle est également tenue par nos frères orthodoxes, nos frères anglicans et, plus généralement, par toutes les Églises qui reconnaissent l'Ordre comme l'un des sacrements institués par Jésus-Christ pour vivifier son Corps et le maintenir dans l'unité.

De plus, le diaconat n'a jamais disparu de l'Église catholique. En effet, du fait même que nous parlons spontanément de rétablissement du «diaconat permanent», une analyse superficielle pourrait conclure que le diaconat aurait totalement disparu de notre tradition pendant des siècles ; il n'en est rien, puisque, pendant tout ce temps, l'Église catholique latine a continué d'ordonner des diacres, même si ces diacres, par la suite, devenaient pratiquement tous prêtres.

Au-delà de toutes les interprétations auxquelles elle peut donner lieu, et au-delà des modalités de sa mise en œuvre, cette pratique de l'Église montre bien toute l'importance qu'elle attache au sacrement de l'Ordre reçu selon les trois degrés que sont l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat. A ce propos, notons que dans la longue histoire de l'Église, la sacramentalité du diaconat a été moins discutée que celle de l'épiscopat. Et, réciproquement, alors que les thèses scolastiques voulaient étendre cette

sacramentalité au sous-diaconat et aux autres ordres mineurs, ni le concile de Trente, ni plus près de nous le pape Pie XII, et encore moins le concile Vatican II, n'ont avalisé cette perspective. Par contre, la sacramentalité du diaconat est attestée de la façon la plus constante, ainsi que sa réception par l'ordination.

2.3. LE DON DE DIEU

Dans le contexte de la culture démocratique qui est actuellement la nôtre, il est devenu difficile de faire comprendre les raisons pour lesquelles nous attachons autant d'importance à l'ordination comme habilitation indispensable à l'exercice de certains ministères dans l'Église. Il nous faut clairement reconnaître que nous nous situons à contre-courant de la logique de la «souveraineté populaire». Ce faisant, l'Église tient à affirmer que certaines charges, dans la communauté, doivent demeurer liées, par l'ordination, au mystère même de l'action du Christ dans le Corps dont Il est la Tête.

Cette affirmation n'écarte pas les exigences de la vie communautaire et le respect des lois de la fraternité ainsi que les règles de toute vie sociale. Cette affirmation n'efface pas la question de la préparation et de la désignation des personnes qui recevront le sacrement ; l'interpellation est le chemin légitime pour l'éveil d'une vocation, et la communauté est engagée dans l'appel et le cheminement vers l'ordination diaconale. Cette affirmation enfin n'exclut pas non plus l'existence de critères d'aptitudes pour l'admission à l'ordination ; le rituel, au moment de la présentation des candidats, en témoigne.

Mais l'ordination signifie, en dernière analyse, que la charge du ministère ne se conquiert pas à force de mérites, de brio ou de quelque autre moyen de persuasion. Elle signifie que le ministère apostolique et ses participations dans le diaconat et le presbytérat sont d'abord et essentiellement un don gratuit que Jésus-Christ fait à son Église. C'est lui qui est l'unique Pasteur de son Église ; c'est Lui et Lui seul qui est la Tête du Corps qu'il s'est acquis par sa mort et sa résurrection.

Les évêques, les prêtres et les diacres ne sont pas des chefs que le peuple de Dieu se donnerait à lui-même, afin de réguler son organisation interne. Par leur ordination, ils deviennent les sacrements, c'est-à-dire les «signes et les moyens» que Jésus, actuellement vivant en son Église, «ordonne et consacre» pour rendre visibles sa présence et sa sollicitude envers toute l'humanité.

2.4. UNE LOGIQUE DE PAUVRETE (CF. MT 5, 1-12)

Une compréhension exacte du sacrement de l'Ordre, et en particulier du diaconat, peut être considérée comme la garantie de la juste perception du caractère mystique, ou sacramentel, de l'Église ; elle peut être considérée comme la garantie de la juste perception de sa nature et de son originalité dans le monde. Le sacrement de l'Ordre signifie que l'Église se reçoit en permanence de son Sauveur. Il signifie et rappelle que l'Église n'est pas à elle-même ni son origine ni sa norme ultime. Les ministères ordonnés ont d'abord pour fonction de rappeler que l'Église tout entière est ordonnée à sa mission : la mission qu'elle reçoit du Christ, en vue du Salut à proposer à tous les hommes.

Dans cette perspective, on peut dire que l'ordination inscrit dans la chair de l'Église un rappel constant de sa fondation par le Christ, de sa dépendance toujours actuelle envers l'Esprit qui l'anime, et de son orientation comme chemin proposé à tout homme dans son retour vers le Père. Cette marque, toujours vive, de notre fondation par un Autre que nous, risque sans cesse d'être occultée du fait de notre volonté de construire par nous-mêmes, et à notre mesure, l'Église où nous avons été accueillis lors de notre baptême.

A bien des égards, la logique de l'ordination est une «logique de pauvreté» qui peut sembler contredire une «logique de compétence». Nous reconnaissons, dans cette pauvreté même, notre dépendance et notre obéissance envers Celui qui dispense à son Église les charismes dont elle a besoin pour sa vie et sa mission (cf. 2 Co 4,7 ; 12,9). La dépendance est la contrepartie d'une confiance envers Celui dont nous savons qu'il donnera toujours à son Église les ministres dont elle a besoin. «Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps» (Mt 28,20).

Nous découvrons là que nous ne sommes pas les maîtres de l'Appel. Nous pouvons seulement «prier et faire prier le Maître de la Moisson» (Lc 10,2). Disant cela, il ne s'agit pas de faire l'apologie du misérabilisme ou de l'incompétence en ce qui concerne les ministères ordonnés. C'est même un devoir pour l'appelé que d'acquérir la compétence requise pour sa tâche ecclésiale. Il s'agit seulement, mais c'est primordial, de sauvegarder la nature de l'Église comme Peuple qui se reçoit de Dieu, par la médiation des ministres que Jésus ordonne à son service.

2.5. UN UNIQUE SACREMENT

A l'intérieur de cette signification commune à tous les ministres ordonnés, il convient de penser les articulations qui peuvent exister entre les trois degrés de cet unique sacrement.

Selon la doctrine communément admise depuis le Concile Vatican II, les évêques ayant reçu la plénitude du ministère apostolique, doivent veiller à s'entourer de collaborateurs pour exercer concrètement leur triple fonction d'enseignement, de sanctification et de gouvernement (cf. Ac 20,17 ; Ep 4, 4-13 ; 1 Tm 3, 1-13 ; 2 Tm 4, 1-15). Cet apostolat est si riche, si accaparant, si plénier qu'il a requis dès la génération des Apôtres, des compagnons de route comme en témoigne le choix des Sept (cf. Ac 6). Avec les évêques, leurs confrères et coopérateurs sont prophètes, prêtres et pasteurs (cf. LG 20 et 21).

Et c'est ainsi que la distinction entre le presbytérat et le diaconat trouve son sens. Il faut, en effet, partir du ministère propre de l'évêque (cf. LG 29). Mais, pour éviter une opposition qui, avant d'être ruineuse, serait d'abord tout simplement fautive, il convient de se souvenir du fait que tous les prêtres ont d'abord été ordonnés diacres. Cela veut dire que tout ce que nous pouvons exposer de la mission des diacres demeure également vrai de celle des prêtres. Ceux-ci, en effet, comme d'ailleurs les évêques, peuvent recevoir et exercer toutes les missions confiées à des diacres. De la même façon, tout ce qui sera dit des diacres comme signes ou sacrements du Christ Serviteur, demeure vrai des prêtres et des évêques. Car on ne peut, en aucune façon, séparer la manière dont le Christ, l'unique Pasteur, est venu montrer qu'Il voulait servir et non être servi, de la manière dont il enseigne, sanctifie et gouverne, aujourd'hui encore, le Corps dont il est la Tête (cf. Mt 20,27).

Cependant, le fait que le «diaconat permanent» ait disparu pendant plusieurs siècles - du moins dans la Tradition latine - montre assez que les modalités d'exercice de ce ministère peuvent varier. Nous n'avons pas à nous étonner de ces variations, ainsi que l'enseigne le concile de Trente à propos de l'Eucharistie : «En outre, le Concile déclare que toujours il y eut dans l'Église le pouvoir d'apporter des déterminations ou des changements, dans la dispensation des sacrements, pour en faciliter l'usage aux fidèles et favoriser la vénération des sacrements selon les conditions diverses de temps et de lieux, la substance de ces sacrements restant toujours cependant intacte» (Dz 1728).

Lorsque nous étudions le rôle des diacres dans les premiers siècles de l'Église, nous voyons qu'ils furent essentiellement des collaborateurs directs des évêques pour les aider dans leurs tâches d'administration et du service des pauvres. Pour autant, la participation des diacres aux tâches de

prédication et leur présence active lors des célébrations liturgiques sont dûment attestées. Certains même représentent le Pape lors de conciles œcuméniques.

Il est permis de penser que le rétablissement du diaconat permanent dans le contexte missionnaire qui est aujourd'hui le nôtre, ne peut pas se contenter d'être une simple reprise de leur ministère dans les premiers siècles de l'Église. C'est donc une nouvelle page de la Tradition que nous sommes invités à écrire. Le diaconat demeure toujours le service de la Charité. Mais les modalités concrètes de son exercice appellent de notre part une «fidélité créatrice».

Cependant, le diaconat, comme le prévoient les documents conciliaires et les règles canoniques, engage le ministre ordonné à offrir aux chrétiens un triple service : la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité. C'est la mission propre.

Avant de préciser les activités et l'articulation de ce triple service, il faut proposer une réflexion fondamentale sur le témoignage de la charité ; celle-ci donne en quelque sorte sa saveur, sa force et sa couleur particulière au service de la Parole et celui de la prière chrétienne. Le chapitre suivant propose cette réflexion sur le mystère de l'Amour qui unifie et fortifie l'engagement pastoral et apostolique du diacre.

3. AGAPÈ

«Dieu est amour : qui demeure dans l'amour, demeure en Dieu et Dieu demeure en lui.» Telle est la révélation de la foi chrétienne (cf. 1 Jn 4, 7-21). Dieu est charité. Dieu est Agapè.

Ouvrons ce chapitre par deux citations :

«Charité. On parle de chef-d'œuvre en péril pour des monuments, rarement pour des mots. Pourtant le mot charité est en train de disparaître et c'est dommage, car il est sans doute le mot le plus typique du christianisme. Il signifie amour. Il est né d'un mot grec (agapè) inventé par des traducteurs de la Bible qui trouvaient que le mot eros (qui a donné érotique en français) avait des connotations trop sensuelles... et que l'autre mot grec pour dire l'amour (philia) était trop filial. Cet amour don de soi, accueil gratuit de l'autre, a donné naissance au mot français agapes qui désigne un repas plein de chaleur et de fraternité. C'est dire que la charité n'est pas sans rapport avec l'affectivité et la sensualité... mais ce n'est pas son caractère principal.

La charité, c'est à la foi l'Amour que Dieu donne à l'homme et l'accueil de cet amour par l'homme. Accueil qui le transforme, le sort de lui-même et des miroirs qu'il se tend, l'extirpe de sa volonté de tout ramener à lui, lui fait découvrir sa véritable nature qui est d'aimer gratuitement» (Theo, p. 799).

«Le Dieu Trinité se révèle pour se communiquer. Dieu nous introduit dans sa propre vie de communion. L'amour est la raison essentielle et l'accomplissement total de nos existences d'hommes. Tel est le salut. Dieu le Père engendre son Fils qui, en prenant chair de la Vierge Marie, lui permet de se donner des fils : il envoie aussi l'Esprit d'amour pour nous faire vivre de sa propre vie. Par le baptême, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, nous devenons fils adoptifs du Père (cf. Rm 8, 15), frères du Fils (cf. Rm 8, 29) et temples de l'Esprit (cf. 1 Co 6, 19). Ce qui vaut de chacun d'entre nous vaut pour l'Église tout entière, "peuple qui tire son unité de l'unité du Père, et du Fils et de l'Esprit Saint", (LG 4, citant saint Cyprien). C'est pourquoi la liturgie fait remonter sa prière dans l'Esprit, par le Fils, vers le Père» (Catéchisme pour adultes n° 238).

Quand le concile Vatican II a parlé du ministère des diacres, c'est bien en termes de service, ministerium, qu'il en parle : «Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service.» La grâce sacramentelle, en

effet, leur donne la force nécessaire pour servir le Peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium (LG 29).

Dans son motu proprio *Ad Pascendum* (du 15 août 1972) établissant des normes relatives à l'ordre sacré du diaconat, le pape Paul VI va préciser la signification fondamentale de ce service. Faisant partie des ministères ordonnés avec l'épiscopat et le presbytérat, le diaconat révèle et sert l'initiative du Christ, qui, aujourd'hui, convoque son Peuple, le rassemble, en fait son propre Corps et l'envoie dans le monde. Au cœur du rassemblement ecclésial, il vient signifier et servir l'action du Christ serviteur. Il est «signe ou sacrement» du Christ lui-même qui «n'est pas venu pour être servi mais pour servir» (Mt 20,28).

Pour comprendre à quel service les diacres sont appelés, il faut contempler le Christ Serviteur et le laisser révéler à quel "service" il appelle son Église (cf. Mt 20,27-28 ; Lc 22,27 ; Jn 13, 13-17). Ces textes soulignent que l'amour de Dieu diffusé dans les cœurs par l'Esprit Saint appelle à devenir serviteurs.

3.1. LE CHRIST SERVITEUR

3.1.1. Le Serviteur de l'Agapè

Le Christ vient manifester l'amour du Père (cf. 1 Jn 4,9). «Le Père l'a consacré et envoyé dans le monde» (Jn 10,36). Il vient dire à tout homme : «Tu es aimé. Laisse-toi aimer. Tu verras combien cet amour est puissance de vie, de création et de récréation. Entre dans cette logique de l'amour, dans cette alliance. Si tu es aimé, tu es appelé à ton tour à aimer. Dieu demeurera en toi et toi en Dieu. Et tu auras la Vie» (1 Jn 4,16).

C'est par ses paroles, mais aussi par ses actes, ses guérisons, ses miracles, ses rencontres que Jésus témoigne de l'Agapè du Père. Il vient la signifier tout particulièrement à ceux qui pourraient avoir le plus de mal à la percevoir, tant la réalité qu'ils vivent semble démentir l'amour de Dieu : les malades, les pauvres, les blessés de la vie, les pécheurs, les païens, les exclus... Il vient vers eux, s'approche d'eux, les accueille, s'invite à leur table. Il vient dire à tous qu'ils sont les invités, attendus et aimés, de la noce messianique (cf. Lc 14, 15 24).

L'Agapè du Père, le Christ la révèle par son propre amour qui est tout à la fois amour envers le Père et amour envers les hommes, un amour qui va jusqu'à l'extrême (cf. Jn 13,2), un amour qui se vit comme don total de lui-même (cf. Jn 15,13). Un amour qui est salvifique ; il porte le Salut (cf. Jn 15, 11-32 ; Jn 3,16 ; Jn 15,13). A l'amour du Père répond l'amour du Fils, et par l'Esprit qui jaillit de cette union, l'homme est invité à entrer dans la communion de l'amour trinitaire. Cette communion articule universalité et singularité. Tous les hommes sont invités. Il n'y a pas un seul exclu aux yeux de Dieu. Mais chacun y est reçu et accueilli avec la singularité de son être. Tout être est précieux et unique aux yeux de Dieu (cf. Is 43,4). «L'œuvre du Christ unifie, l'œuvre du Saint-Esprit diversifie... L'œuvre du Christ et l'œuvre du Saint-Esprit sont inséparables : le Christ crée l'unité de son Corps mystique par le Saint-Esprit ; le Saint-Esprit se communique aux personnes humaines par le Christ» (V. LOSSKY, *Essai sur la théologie mystique de l'Église d'Orient*, Aubier, Paris, 1944, p. 163).

3.1.2. Consécration et service

Le service de l'Agapè unit dans le Christ l'amour du Père et le service des hommes. Le service du Père, la recherche quotidienne de sa Volonté (cf. Jn 4,34), l'appellent à révéler aux hommes cet amour et à le communiquer comme puissance de vie : «Telle est en effet la volonté de mon Père : que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle ; et moi, je le ressusciterai au dernier jour»

(Jn 6,40). La consécration de Jésus par l'Esprit fonde son service. L'origine et le terme du service résident dans l'attirante consécration au Père à laquelle tous les hommes sont appelés (cf. Jn 12,32).

Le service des hommes dans le Christ ne saurait donc se réduire à une activité humanitaire. Il suppose la prise en compte de cet engagement, mais il le purifie et le transfigure, révélant un amour sans frontière et sans mesure. Il est par le don total de sa vie (cf. Jn 13, 1-16 ; Ph 2, 6-11) le déploiement et la communication de l'Agapè trinitaire.

3.2. DES DIACRES, MINISTRES DE L'AGAPE

La mission de l'Église, signe et sacrement du salut, est de signifier et de réaliser l'action de salut du Christ qui veut rejoindre chaque homme. «Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie» (Jn 20,21), dit le Christ ressuscité à ses disciples. L'Église a à témoigner par sa parole et par sa vie de l'Agapè de Dieu auprès de chaque homme et auprès de tous les hommes.

«De même que Dieu nous a aimés d'un amour gratuit ; de même, que les fidèles soient préoccupés dans leur charité de l'homme lui-même, en l'aimant du même mouvement dont Dieu nous a cherchés. Le Christ parcourait toutes les villes et les bourgades en guérissant toutes les maladies et infirmités, en signe de l'avènement du Règne de Dieu (cf. Mt 9, 35s ; Ac 10,38). L'Église est par ses fils en liaison avec les hommes de quelque condition qu'ils soient ; elle l'est surtout avec les pauvres et ceux qui souffrent et de tout son cœur, elle se sacrifie pour eux (cf. 2 Co 12,15). Elle participe à leurs joies et à leurs souffrances, elle connaît les aspirations et les problèmes de leur vie, elle souffre avec eux dans les angoisses de la mort. À ceux qui cherchent la paix, elle désire répondre par un dialogue fraternel, en leur apportant la paix et la lumière qui viennent de l'Évangile» (Vatican II, Ad Gentes n°12).

L'Église se veut ainsi servante du Christ et de son amour pour tous les hommes. C'est en ce sens qu'on peut parler à son propos d'un véritable service de l'homme : «Aucune ambition terrestre ne pousse l'Église ; elle ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver, non pour condamner, pour servir, non pour être servi» (Vatican II, Gaudium et Spes, 3, 2).

S'il est un ministère ordonné qui met en valeur la dimension de service inhérente à la mission de l'Église, c'est bien celui du diaconat. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'à Vatican II, les Pères conciliaires ont souligné fortement l'attitude fondamentale de service de la part de l'Église et remis en valeur le diaconat comme ordre permanent.

Certes, il est important de bien situer le ministère des diacres. Ceux-ci ne sauraient être les «spécialistes» du service. On ne saurait se décharger sur eux de cette responsabilité. Dans une Église, servante de son Seigneur, c'est tout baptisé qui doit être au service de l'amour de Dieu. De plus, les deux autres figures des ministères ordonnés - l'épiscopat et le presbytérat - intègrent eux aussi une dimension de service. Le mot même de «ministère» l'indique (service, en latin ministerium) ainsi que le fait qu'évêques et prêtres ont été préalablement ordonnés diacres et doivent donc vivre dans leur ministère la dimension diaconale.

Les diacres ne veulent pas se réserver le service dans l'Église. Tout au contraire, par l'ordination, ils doivent en être les serviteurs, les témoins, les promoteurs, pour que ce soit toute l'Église qui soit vraiment à la suite de son Seigneur en tenue de service (cf. Jn 13). Se vérifie pour les diacres l'application du principe "tous/quelques-uns" que l'on voit mis en œuvre dans la structure ministérielle de l'Église. Si l'on veut que tous soient attentifs à une dimension importante de la vie de l'Église et de sa mission, encore faut-il que quelques-uns soient consacrés, la signifient et la servent.

Les diacres viennent rappeler à l'Église qu'elle n'est fidèle à sa mission que si elle prend, à la suite du Christ, la route du service. Il est bon que parmi les ministères ordonnés, il y en ait un qui soit d'abord «service», «diaconie», et qui d'une certaine manière ne soit que cela. Les diacres ne président pas à l'Église, mais ils viennent rappeler à ceux qui président, qu'ils doivent le faire comme le Christ serviteur (cf. Mt 20, 25-28). A une Église préoccupée de se réorganiser, ils viennent rappeler qu'une communauté chrétienne n'a pas à se refermer sur elle-même, mais qu'elle est au service d'un Évangile qui s'adresse à tout homme, en particulier à tous ceux et celles qui sont loin du rassemblement ecclésial. On peut dire que les diacres sont les serviteurs de la «diaconie» de l'Église du Christ.

3.3. LA TRIPLE DIMENSION DE LA DIACONIE

Résumons-nous. Les diacres sont ordonnés «pour le service». Le service des hommes et des femmes de leur temps ne leur est pas réservé : cela appartient à la mission de tous les chrétiens, dans l'Église servante ! Et le ministère des prêtres et des évêques est aussi un service.

Le service propre aux diacres n'est pas définissable par soustraction ou par opposition. Le renouveau impulsé par Vatican II a d'abord une dimension de mystère ou de sacrement. Cependant, il est bon qu'un ministère existe dans l'Église par le sacrement de l'imposition des mains, pour signifier et rappeler sans cesse, à tous les chrétiens et en particulier aux autres ordonnés, leur vocation et leur mission au service de l'oeuvre de Dieu qui est Charité (cf. 1 Co 13 et 14).

Les diacres sont ordonnés «pour servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité» (Vatican II, LG 29). Il s'agit, en fait, dans cette énumération des trois composantes constitutives de toute vie ecclésiale.

Leur ordre de présentation quand elles sont évoquées pour le ministère diaconal, peut varier selon les textes. *Lumen Gentium*, 29, parle de liturgie, Parole, charité. *Ad Gentes*, n° 16, parle de parole, animation de communauté, charité. Le motu proprio *Ad Pascendum* parle de charité, liturgie, exercice des charges pastorales lorsqu'il résume la pratique historique du diaconat à travers la Didascalie des Apôtres et des renvois à saint Cyprien et saint Augustin.

De toutes façons, quel que soit leur ordre de présentation, ces trois fonctions ne sont pas à séparer mais à penser ensemble. Elles sont internes les unes aux autres et sont articulées dans le ministère diaconal sous le signe du service. Toutes trois sont au service de l'Agapè de Dieu.

Dans le service de la Parole, sous les multiples formes qu'il peut prendre, les diacres sont serviteurs de l'Évangile, de la Bonne Nouvelle de l'amour qui rejoint et appelle tout homme. Lors de la liturgie d'ordination, l'évêque, en remettant au nouveau diacre le livre des Évangiles, lui dira : «Recevez l'Évangile du Christ que vous avez mission d'annoncer». C'est pourquoi, le diacre proclame l'Évangile lors de la liturgie eucharistique et reçoit l'office de l'homélie. Et cet office est propre, réservé aux ministres ordonnés.

Les diacres exercent aussi la mission dans bien d'autres rencontres où l'Évangile peut être annoncé avec sa force de guérison et de libération, ou encore chaque fois que des hommes et des femmes se mettent à recevoir et à lire la Bible comme Parole de Dieu pour eux. Les diacres assument cette tâche d'une manière originale : ils sont des témoins autorisés de la Parole, au nom de l'Église qui elle-même a appris de son Seigneur l'obligation d'être disciple et de vivre l'Évangile avant de l'annoncer et le prêcher.

Dans le service de la Liturgie, les diacres témoignent que tout dans la vie chrétienne a sa source et son achèvement dans la communication de la vie de Dieu, de l'Agapè trinitaire, que ce soit dans le

baptême où le baptisé est plongé dans cet amour «au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit», ou dans l'Eucharistie où le Christ nous communique son amour, nous unit à son Sacrifice et à son action de grâce.

Le service de la prière et de la liturgie «source et sommet de la vie de l'Église» se déploie particulièrement dans ces gestes où beaucoup de gens éloignés habituellement de la vie de l'Église, viennent à elle à un tournant marquant de leur vie : baptême, mariage, accompagnement des mourants et obsèques, etc. La tâche liturgique du diacre est ainsi inséparable des autres dimensions de sa mission de service. On a pu dire que le diacre «fait le va-et-vient entre le seuil de l'Église et l'autel» ; il fait communiquer l'assemblée chrétienne avec tous ceux qui sont à la marge et vers qui elle est envoyée.

Dans le service de la Charité, les diacres portent le souci de donner un visage concret à cet amour de Dieu qui rejoint l'homme, tout homme, tout particulièrement les pauvres, les blessés de la vie, ceux et celles qui ont faim et soif des raisons de vivre ou d'espérer. Assurant un ministère du seuil, les diacres aident l'Église à accueillir ceux et celles qui frappent à sa porte mais aussi à se faire proche de tous ceux qui ne lui demandent rien. A tous, ils viennent exprimer que Dieu les aime, les invite, les attend.

Un des apports important et décisif du ministère diaconal est bien d'articuler entre elles ces trois dimensions du service, de faire que l'une renvoie toujours aux deux autres. Ils rappellent à toute l'Église quelle doit être la fidélité à son Seigneur : ne jamais séparer le service des frères, de la proclamation de l'Évangile et de la célébration du Mystère christique.

«Ainsi, un diaconat qui serait seulement service de la parole et de la célébration mais qui se tiendrait éloigné du service concret de la charité, serait tronqué. Semblablement, un ministère diaconal qui ne serait compris que dans sa dimension d'aide apportée à des personnes et à des groupes, ne serait pas non plus suffisamment articulé. Car il appartient au diacre d'annoncer la Parole de Dieu tout comme de signifier dans l'Eucharistie que le sacrement de l'autel ne saurait être séparé du sacrement du frère» (Hervé Legrand, Initiation à la pratique théologique, III, p. 234).

Déjà, en 1968, le Père Hamman écrivait : «Dans sa signification primitive, le diaconat met en garde l'Église contre un double danger qui la menace toujours : la liturgie qui ne s'achève pas en charité, trahit le mystère qu'elle proclame, l'action qui ne s'alimente pas dans l'Eucharistie se dégrade en politique. Au moment où l'Église réfléchit sur la restauration du diaconat et sur l'orientation de sa fonction, une question se pose : le diacre ne pourrait-il pas redevenir ce qu'il a été aux origines, le prophète et l'homme de la charité, en découvrant à la liturgie et à l'action sociale leur nécessaire fonction et leur unité d'inspiration ? Ne sont elles pas l'une et l'autre service de la même Agapè ? Le diaconat ferait comprendre que toute célébration liturgique est une provocation à une charité vécue, mais aussi que toute action sociale ou politique se protège contre toute dégradation dans la mesure où elle communie à la tendresse de Dieu», (Vie liturgique et vie sociale, DDB, 1968, p. 150).

On doit conclure ces pages, en reprenant les dernières lignes du chapitre précédent «la charité donne en quelque sorte sa saveur, sa force et sa couleur particulière au service de la Parole et à celui de la prière chrétienne. L'Amour unifie et fortifie l'engagement pastoral et apostolique du diacre».

4. DIACRES DANS L'ÉGLISE DIOCESAINE

Le concile Vatican II situe toujours les diacres dans l'Église diocésaine. Au service de «la portion du Peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu'avec l'aide de son presbyterium, il en soit le pasteur»

(Chistus Dominus, 11), les diacres accomplissent la mission de l'Église qui est d'être comme le sacrement du Christ dans le monde.

Certes, cette mission de l'Église se concrétise dans l'exercice de la triple diaconie de la Parole, de la liturgie et de la charité. Elle est confiée à tous les membres du peuple de Dieu qui exercent ainsi le sacerdoce baptismal. Mais il revient au ministère apostolique - les évêques et leurs collaborateurs, les prêtres et les diacres - de conduire l'Église de Dieu au nom du Christ et à la manière du Bon Pasteur. Ainsi l'Église poursuit la mission de Celui-ci auprès des hommes.

C'est donc au sein de l'Église diocésaine que les diacres sont ordonnés «non en vue du sacerdoce mais en vue du ministère pour servir le peuple de Dieu» (LG 29, DV 25, CD 15, AG 16). La liturgie de l'ordination diaconale qui doit être célébrée «avec un grand concours de peuple» manifeste bien que c'est l'Église diocésaine qui est rassemblée pour recevoir le don de l'Esprit en la personne de nouveaux diacres. «Les diacres sont donnés par Dieu à son peuple comme un sacrement pour qu'il devienne un peuple de serviteurs et redonne au monde le goût du service» (cf. Mgr Maziers).

Les diacres ne sont pas un en soi. Ils sont membres d'une Église diocésaine. Ils sont, à part entière et avec leurs familles, les fidèles d'une communauté paroissiale. Ils sont en relation permanente avec l'évêque et son presbyterium ainsi qu'avec les fidèles laïcs. Ils sont incardinés, c'est-à-dire engagés, liés à un diocèse. Ils sont enracinés dans un lieu et ont une culture particulière.

Par leur vie et par le ministère, ils ont à signifier sacramentellement, l'amour de Celui qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir Dieu et les hommes en donnant sa vie en rançon pour la multitude (Mc 10, 44-45).

4.1. DIACRES - PRETRES - EVEQUE

4.1.1. «Regardez comme ils s'aiment»

L'unique sacrement de l'Ordre se déploie dans la personne et le ministère de l'Évêque et de ses collaborateurs, les prêtres et les diacres. Il semble essentiel que cette unité et cette diversité soient bien manifestées et bien vécues, puisqu'il s'agit de signifier l'unique amour du Père en Jésus-Christ, Pasteur et Serviteur de son peuple. Tous les disciples du Christ sont appelés à vivre dans l'unité afin que le monde croie (cf. Jn 17). Il importe donc de tout faire pour que les relations évêques-prêtres-diacres soient un appel et un stimulant pour la vie chrétienne de tout le peuple de Dieu et son témoignage de communion : «Regardez comme ils s'aiment.»

4.1.2. A la manière du Christ

Le Christ est le Fils. Il reçoit sa vie d'un autre. Il est serviteur. Toute sa vie va consister à accomplir l'œuvre du Père, c'est-à-dire le salut des hommes. Ce service, il va l'accomplir en aimant jusqu'à l'extrême (cf. Jn 13,1). Pasteur de son peuple, le Christ conduit son troupeau non pas à la manière des «chefs des nations qui les tiennent sous leur pouvoir» (Mc 10,42), mais en se dessaisissant de sa vie pour ses brebis (Jn 10,11), en se vidant de lui-même (Ph 2).

Ce qui veut dire que lorsque l'Église ordonne un homme pour lui confier une part de ce ministère, ce ne peut être que pour poursuivre et accomplir le service du Christ et de la même manière, par le même chemin que Lui. C'est pourquoi tous les ministres ordonnés sont d'abord des diacres et ont à en garder l'esprit. S'ils deviennent prêtres ou évêques, ils ne peuvent oublier ce qui les a établis, en premier, ministres du Christ pour la diaconie de l'Église.

4.1.3. L'identité du diacre

Aux évêques, et à un degré moindre aux prêtres, l'Église confie la présidence de la communauté, ce qui la fonde - l'annonce de l'Évangile (cf. Mt 28, 16-20) - ce qui la fait vivre : l'Eucharistie. Ceci définit la responsabilité de chacun. L'évêque préside à l'Église particulière avec l'aide des prêtres et des diacres. Mais ceux-ci coopèrent de manières différentes.

Les prêtres prolongent le ministère de fondation et de communion de l'évêque auprès des communautés locales, en les rassemblant, leur partageant la Parole et le Pain, et en les envoyant en mission (Mc 3,14).

Les diacres le font en veillant à ce que chaque membre puisse exister, être reconnu, apporter sa part. «Il faut qu'il grandisse et que je diminue.» En outre, les diacres vont contribuer à ce que toute la communauté vive et reste dans un esprit de service.

Le renouveau et la croissance du diaconat sont une grâce pour tous les ministres ordonnés : celle-ci manifeste la plénitude du don de Dieu, elle signifie le Christ Serviteur et Pasteur de son peuple. Elle en prolonge l'action auprès de tous, particulièrement de ceux qui pourraient se croire exclus du banquet à cause de leurs pauvretés de toutes sortes ou de leur sentiment d'indignité (cf. Lc 14, 15-24).

4.1.4. Relations et collaborations

Les réponses à l'enquête du Saint-Siège (1993-1994) auprès des évêques sur le diaconat ont révélé que, dans une très large majorité, les relations «évêque-diacres» sont bonnes, confiantes.

Tout en gardant un grand intérêt pour le ministère et la vie des diacres, les évêques ont confié à des délégués le soin de promouvoir et d'accompagner le diaconat. Dans la plupart des diocèses, cette charge est assumée par un prêtre ; de plus en plus souvent, un diacre y est adjoint. Dans quelques diocèses, elle revient à un diacre. Il y a certainement là un point à éclaircir et à préciser. N'est-il pas indispensable que le délégué de l'évêque soit un prêtre ? La réflexion devrait s'appuyer sur ce qu'est le ministère ordonné pour l'Église, plutôt que sur des questions de pénurie de personnel : «il y a beaucoup moins de prêtres, laissons-les aux autres tâches...» Et encore moins sur des questions de type psychologique : «Quand les prêtres cesseront-ils de materner les diacres ?» Prêtres et diacres participent les uns et les autres à l'unique mystère qu'est le sacrement de l'Ordre. Entre les uns et les autres, il existe une différence de degré et non d'essence.

La même enquête fait état de relations parfois plus délicates, voire difficiles, entre les prêtres et les diacres. Le ministère diaconal est nouveau. L'apparition des diacres suscite parfois un premier mouvement d'interrogations... Cependant, là où les diacres sont désirés pour élargir le champ de la mission de l'Église, principalement en direction de ceux qu'elle a du mal à rejoindre, la collaboration est bonne et régénère chacun dans sa vocation et son dynamisme apostolique.

Un travail reste à faire pour bien informer les prêtres de la richesse que représente le diaconat pour la mission de l'Église aujourd'hui et pour l'avenir du presbytérat lui-même. Il y faudra du temps et beaucoup de délicatesse fraternelle. Il appartient aux évêques de favoriser et de promouvoir cette reconnaissance mutuelle et cette collaboration. L'Église ne peut qu'y gagner.

La diminution du nombre des prêtres et, de ce fait, le poids de la charge apostolique posent inévitablement la question de la répartition à des laïcs d'une part de l'exercice de cette charge et la promotion du ministère propre des prêtres. Le Code de Droit canonique l'évoque et en de nombreux diocèses, la question est à l'étude. Certains ne manquent pas d'exprimer : «Puisqu'il y a moins de prêtres, ordonnons des diacres. Ils participent au ministère apostolique.»

Il importe d'en bien mesurer les conséquences. Si les diacres ont été ordonnés en vue du *ministerium* et non du sacerdoce, du service et non de la présidence de la communauté, n'y a-t-il pas intérêt à garder à chaque ministère ce qui fait sa spécificité ? L'image du couple humain, créé à l'image de Dieu peut nous éclairer. C'est en tant que couple que l'homme et la femme sont à l'image de Dieu, mais chacun aime et sert la vie de l'autre à sa manière. La fusion et la confusion sont rarement satisfaisantes dans ce domaine.

Par ailleurs, l'histoire est là pour nous rappeler que lorsqu'un ministère grandit au point de faire concurrence et de dévaloriser l'autre, personne n'y gagne. Les prêtres sont prêtres, les diacres sont diacres. Ensemble, collaborateurs de la mission «pour le bien de tous». Même si des actes du ministère peuvent être assurés par un prêtre ou par un diacre, il est nécessaire de veiller à ce que chacun le vive selon sa vocation particulière et seulement dans la sienne, tout en gardant la volonté de faire réussir la vocation de l'autre.

4.1.5. Les pasteurs et le Bon Pasteur

Les circonstances actuelles ont fait poser la question : les diacres sont-ils des pasteurs ?

Certains textes de la liturgie et du Code du Droit canonique, l'expriment ainsi. Cette question mérite réflexion. Deux autres opinions sont parfois exprimées. Certains disent : «Faisons des diacres des pasteurs et il n'y aura plus de raisons de confier des charges pastorales à des laïcs.» D'autres disent : «Les diacres sont aussi des "laïcs" ; et s'ils sont pasteurs, ce n'est plus la seule hiérarchie célibataire et "séparée" qui gouvernera l'Église.» Quelle est la valeur ecclésiologique et spirituelle de ces opinions ?

Il ne fait pas de doute que les diacres font partie du ministère apostolique : leur ordination en témoigne sans aucun doute. Selon Vatican II, il semble clair aussi qu'ils ne sont ordonnés ni pour le sacerdoce - c'est-à-dire l'offrande du sacrifice eucharistique - ni pour la présidence pastorale de cette portion du peuple de Dieu qu'est la communauté chrétienne. Ceci revient aux évêques et aux prêtres. Ils sont ordonnés pour le service de l'Agapè du Père, dans la communauté. Veiller à la charité, c'est leur tâche «pastorale» première et essentielle.

Si les diacres sont pasteurs, n'est-ce pas parce qu'ils rappellent la dimension évangélique du service, constitutive du ministère ordonné ? C'est en revenant à la manière dont le Christ s'est comporté que cette question peut trouver une réponse satisfaisante. Le Christ est l'unique bon Pasteur. C'est son service même (cf. Jn 10).

Essayons d'aller un peu plus loin dans notre réflexion sur cette question. Certes, il importe de ne pas créer une querelle idéologique entre des courants théologiques. La restauration du diaconat est trop récente pour croire que nous pouvons exposer une doctrine définie. Il faut vivre. Il faut laisser de multiples expériences se faire. Il faut permettre aux diacres de porter témoignage. Il faut demander aux théologiens d'ouvrir des chemins et de proposer des thèses. Il faut surtout entendre les appels de notre humanité dans la fidélité de l'Esprit. Il faut enfin poursuivre la route tracée par les orientations épiscopales depuis plus de vingt ans. Nous en connaissons les résultats heureux et positifs.

Cependant, peut-on apporter quelques éléments de réflexion à ce débat utile et nécessaire ? En voici quelques-uns. Volontairement nous les donnons sans en faire un exposé construit :

- Le développement du diaconat se réalise au moment où le ministère presbytéral vient sérieusement à faire défaut. Il arrive qu'on invoque l'orientation pastorale propre au ministère

ordonné, en se référant au Droit canonique, can. 1008 et 1009, pour souhaiter qu'elle soit davantage mise en œuvre dans les missions confiées aux diacres.

- L'insistance sur l'aspect «pastoral» du ministère diaconal recouvre un légitime désir de donner au diaconat toute sa dimension sacramentelle, mais elle indique peut-être aussi que le diaconat n'a pas encore trouvé sa juste place dans les communautés chrétiennes. L'insistance «pastorale» serait alors une manière de souligner l'importance du ministère diaconal pour les communautés chrétiennes, mais en courant le risque de mettre en danger son originalité.
- Le diaconat est un degré de l'unique sacrement de l'Ordre. Il participe à la «triple fonction du sacrement de l'Ordre», (Jean-Paul II) : le diacre peut être dit «pasteur» - dans la mesure où il collabore à la triple fonction du ministère ordonné - particulièrement lorsqu'il assume des responsabilités de «guide» - en tant qu'il rend présente la diaconie de la charité au sein de la fonction pastorale.
- Ne faudrait-il pas distinguer plus nettement entre - charge pastorale comme expression précise de la responsabilité ministérielle (c'est le fait de l'évêque et de (certains) prêtres : les curés) ; et la dimension pastorale du ministre ordonné : tout ministre ordonné, sur le modèle apostolique, est au service de la Parole qui convoque, vivifie et guide le peuple de Dieu.
- La liturgie d'ordination du diacre confirme la perspective unitaire du ministère ordonné. Le diacre est lui aussi ordonné par imposition des mains (par l'évêque seul) et l'invocation de l'Esprit. La structure de l'ordination est profondément la même pour les trois degrés du sacrement de l'Ordre.
- Pourtant la charge pastorale n'est jamais présentée comme étant celle du diacre. Au service de l'évêque et avec le concours des prêtres, le diacre est aussi serviteur de l'Église rassemblée. Cependant, la priorité évangélique pour les plus pauvres est davantage marquée dans la prière d'ordination diaconale.
- Le caractère «pastoral» du diaconat tient davantage à sa structure apostolique. Il s'agit bien d'un ministère ordonné ; mais il ne traduit pas l'idée que la charge pastorale serait sa charge propre. S'il est important de bien manifester la nature de ministère ordonné du diaconat, il ne convient pas de le faire en s'inspirant finalement du «modèle» presbytéral. Ce dernier présente d'ailleurs de multiples facettes. Il est aussi en évolution.

Les ministres ordonnés sont des hommes comme les autres. Ils ont sans cesse à se convertir. Ils sont donnés à l'Église comme icône du Christ Serviteur et Pasteur de son peuple. S'il ne peut y avoir d'Église sans ministères ordonnés, cela veut dire qu'il ne peut y avoir d'évêques sans prêtres et sans diacres, de prêtres sans diacres, de diacres sans prêtres, en communion avec l'évêque, afin que la Bonne Nouvelle soit annoncée aux pauvres (cf. Lc 4).

4.2. LES DIACRES ET LES MEMBRES LAÏCS DANS L'ÉGLISE

4.2.1. Laïcs permanents ou institués, et diacres

Des laïcs n'ont pas attendu les diacres pour prendre une part plus active et plus visible à la mission organisée de l'Église. Ils mettent ainsi en œuvre leur baptême et la confirmation de l'Esprit de Pentecôte. Ils réalisent ce qui a été exprimé à ce sujet par le concile Vatican II et l'exhortation apostolique *Christifideles laici*.

L'arrivée des diacres dans le champ apostolique pose plusieurs questions à des interlocuteurs différents : «Pourquoi ordonner des diacres qui le seront à vie, alors que des laïcs permanents peuvent être plus compétents et ne sont engagés que pour un temps ? Pourquoi ordonner des diacres qui sont moins disponibles que des laïcs permanents dans l'Église à cause de leur travail professionnel ? Ne vont-ils pas contribuer à renforcer l'idée que seuls les ministres ordonnés (et donc des hommes) sont responsables de l'Église ?»

Pour trouver des éléments satisfaisants de réponse, il est nécessaire de bien clarifier les notions de compétence, de disponibilité, de vocation.

La compétence

Tous les chrétiens sont appelés à mettre en œuvre leur compétence, leurs talents ou leurs charismes. Des laïcs peuvent avoir une compétence intellectuelle et technique plus développée que celle des diacres ou des prêtres. Mais tous ont à les développer dans le sens du service du Royaume et à se réjouir des dons donnés aux autres.

La disponibilité

Elle ne se mesure pas qu'en volume horaire, tant pour un laïc que pour un ministre ordonné. La vraie disponibilité est l'attitude de foi et de cœur. Elle est avant tout coopération au travail de l'Esprit dans le cœur des hommes.

La vocation

Elle est l'appel de Dieu reconnu, ainsi authentifié par l'Église. L'Église accueille la disponibilité et reconnaît la compétence d'un de ses membres pour la mission. En ordonnant des hommes au presbytérat ou au diaconat, elle signifie et réalise avant tout le don que Dieu fait à son Église : l'Église existe non à partir d'elle-même et pour elle-même, mais à partir de l'amour du Père dans le Christ pour les hommes, par l'Esprit.

Laïcs permanents et diacres ne sont donc pas en concurrence : ils sont, au contraire, une chance pour la mission de l'Église aujourd'hui. C'est en recevant chacun leur vocation comme un don en vue du bien de tous (cf. 1 Co 12-13) qu'ils découvriront la complémentarité de leur service. Il importe certainement de favoriser les rencontres, les échanges et la prière pour se réjouir ensemble des largesses de Dieu.

4.2.2. Les orientations missionnaires

Au début de sa restauration en France, le diaconat a été surtout vu dans la perspective missionnaire décrite dans les Orientations de 1967 et reformulée par la déclaration de la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires de 1970. Les réponses de l'enquête du Saint-Siège montrent que les diocèses s'en sont massivement inspirés. C'est heureux, car l'Église n'est pas faite pour elle. Elle existe pour que le monde croie (cf. Exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* et les encycliques *Redemptoris Missio* et *Ut unum sint*).

Ces orientations de départ furent reçues dans un contexte français marqué par toute une histoire et des oppositions idéologiques : mission *ad extra/ad intra* ; évangélisation/sacramentalisation. En ce qui concerne les diacres, on leur demandait avant tout d'être des hommes au service de la mission par une proximité professionnelle, familiale, sociale ; certains ont un peu vite traduit : pas ou peu de culte, pas ou peu de service liturgique.

«La priorité aux plus pauvres, aux plus loin de la foi, aux décideurs, n'est pas d'abord la priorité des diacres ou du diaconat, mais c'est celle de l'Évêque (et des prêtres) qui appelle des diacres à cette intention. Cette orientation prioritaire est essentielle au ministère ordonné dans sa totalité même si des diacres sont appelés à en être des témoins privilégiés. Les orientations formulées pour la France en 1967 devraient être à la fois généralisées et reformulées. Généralisées, au sens où ce ne sont pas des orientations conjoncturelles mais des priorités évangéliques inhérentes à la vie et à la mission de l'Église. Reformulées, au sens où chaque époque doit formuler à nouveaux frais, le champ varié et mouvant de la mission» (Comité national du Diaconat).

L'approfondissement de ce ministère nouveau, les événements et les évolutions, la diversité des diacres ont apporté une meilleure appréhension de la situation. Si une présence de type missionnaire dans notre société reste certainement un chemin privilégié que l'Église demande aux diacres d'emprunter, cette présence est la cause et l'occasion d'annonce explicite de la Parole, de préparation et de célébration de sacrements ou de cérémonies religieuses. Les diacres, hommes du seuil, sont aussi hommes du sanctuaire. Ils ont à aider ceux qu'ils rencontrent à franchir le seuil pour écouter la Parole, déposer leur offrande à l'Eucharistie, afin d'être envoyés témoigner de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ. Ils ont à aider la communauté rassemblée à ne pas se replier sur elle-même, à accueillir le pauvre et l'étranger, à s'unir à l'offrande du Christ avec la richesse et le poids de l'existence quotidienne, à témoigner de Celui qui la fait vivre.

Il reste encore à faire pour que les diacres assurent au mieux le service qui est le leur dans les célébrations ; mais ce service liturgique est une part essentielle du ministère confié. C'est pourquoi la paroisse qui pouvait sembler hier un monde un peu à part, apparaît plus, aujourd'hui, comme un carrefour, un lieu de rencontre et d'accueil où chacun peut «venir boire à la fontaine du village» suivant l'expression de Jean XXIII. Dans les nouvelles situations pastorales, elle est aussi un lieu de coresponsabilité privilégiée pour laïcs, prêtres, diacres, en vue d'assurer au mieux la mission de l'Église.

L'évolution actuelle favorise, en fait, un meilleur équilibre pour le ministère diaconal. Envoyés souvent aux frontières, les diacres trouvent dans la communauté paroissiale, un lieu de ressourcement et leur présence peut stimuler le sens missionnaire de la communauté. Ils portent la responsabilité ministérielle de veiller à ce que la charité soit vécue. Ils rappellent à temps et à contretemps l'enseignement de l'Apôtre Paul dans son exhortation aux Corinthiens : «Quand je parlerais en langues, celle des hommes et celle des anges, s'il me manque l'amour, je suis un métal qui résonne, une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, la connaissance de tous les mystères et de toute la science, quand j'aurais la foi la plus totale, celle qui transporte les montagnes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien. Quand je distribuerais mes biens aux affamés, quand je livrerais mon corps aux flammes, s'il me manque l'amour, je n'y gagne rien» (1 Co 13, 1-3). Ils redisent à la communauté chrétienne le chapitre 13 de saint Jean : «Ce que j'ai fait pour vous, faites-le vous aussi.» Ils commentent la parabole du bon samaritain (cf. Lc 10, 25-37). Ils ouvrent les consciences au jugement de Dieu (cf. Mt 15, 1-13). Ils partagent la joie de l'enfant prodigue (cf. Lc 15, 11-22). Ils introduisent à l'expérience spirituelle et réelle de l'Amour trinitaire (Jn 14, 15-16).

5. LE GROUPE DIOCESAIN DES DIACRES

Dans la presque totalité des diocèses, le diaconat est en expansion numérique et les prévisions pour un proche avenir ne paraissent pas atténuer cette affirmation. Par ailleurs, les diacres poursuivent une formation continue : approfondissement intellectuel et spirituel, partage sur le ministère. Ils réalisent de plus en plus qu'ils forment une communauté de frères. Ils le réalisent très souvent en famille.

Le groupe des diacres - certains parlent de fraternité diaconale - prend corps. D'où les questions :

- • Le groupe diaconal est-il à comparer au presbyterium dans sa nature et dans son fonctionnement ?
- • Si une organisation est nécessaire, de quel ordre doit-elle être ? Purement pratique ? Avec une visée autre ?

Le Comité national du Diaconat a déjà entrepris une réflexion sur la question et propose quelques éléments de réflexion. Voici une note récente du Comité (mars 1995) :

5.1. ENJEUX PASTORAUX

11. Avec l'accroissement du nombre des diacres dans les diocèses apparaît un besoin et une recherche de liens réguliers entre diacres et entre les diacres et leur évêque.

12. Pour beaucoup, c'est dans le groupe des diacres que s'acquiert une formation au ministère diaconal .

13. L'objectif est double : une entraide pour vivre la fraternité diaconale et un soutien pour mieux remplir la mission confiée.

Le groupe diaconal n'existe vraiment que si ce double objectif est pris en compte.

Se regrouper construit aussi une conscience d'appartenance à l'ordre des diacres.

14. Les épouses de diacres sont associées au groupe des diacres.

Elles éprouvent aussi le besoin de se retrouver entre elles (au moins une fois l'an...).

15. Le groupe des diacres se constitue soit à l'initiative des diacres, soit à l'initiative de l'évêque . Les objectifs sont alors différents :

151. A l'initiative des diacres eux-mêmes...

Le groupe des diacres répond à un besoin d'entraide personnelle, de formation commune, de fraternité vécue, de moments forts d'appartenance (cf. plus haut § 13). Le groupe des diacres devient aussi un lieu de révision de vie. C'est un temps fort de communion, de prière, de soutien fraternel. C'est un espace de liberté où l'amitié vraie permet à chacun de progresser dans sa mission, dans l'amour de Dieu et le service des frères. Les rencontres sont très importantes aux plans tant humain qu'affectif et spirituel; elles permettent une bonne intégration des derniers ordonnés.

152 - A l'initiative de l'évêque ...

C'est l'évêque qui crée un "groupe des diacres"; il lui donne des statuts ; il en fait une institution diocésaine. Alors demeurent les objectifs précédents, mais d'autres s'y ajoutent : il s'agit «d'aider l'évêque et son presbyterium» (Saint Ignace d'Antioche), il s'agit aussi de vérifier l'exercice de la mission.

«Pour un meilleur discernement et une meilleure mise en œuvre de la diaconie dans le diocèse,... le groupe des diacres tient conseil autour de l'évêque . Là s'exprime la diversité des situations, des besoins et des sensibilités...» (texte A135 du CND1 1991).

¹ CND : Comité National du Diaconat

5.2. REPERES THEOLOGIQUES

21. Un principe est souvent en arrière fond des recherches du groupe des diacres: «La vocation diaconale ne se vit pas seul». L'ordination reçue insère dans "l'ordre des diacres" et relie les diacres dans une similitude de mission correspondant à la grâce propre de leur vocation centrée sur le service (note CND A 135). La mission est vécue avec d'autres.

22. Diverses formes de regroupement peuvent être envisagées . Dans une note au CND (16/01/93), le Père J.P. Durand (o.p.) suggère «que des associations publiques diaconales de droit diocésain» regroupent non seulement les diacres permanents et les membres de leur famille, mais aussi d'autres fidèles (prêtres, laïcs ou membres de vie consacrée). Ce mode de regroupement voudrait éviter le double écueil d'un repliement corporatiste et d'un «groupe de pression» dans le gouvernement de l'Église diocésaine... Mais cette proposition ne recouvre pas exactement les objectifs du «groupe des diacres». D'autre part, des diacres ont leur place dans différents conseils ou dans des associations de fidèles, qui existent par ailleurs.

23. Il n'est pas question de constituer un «corps de diacres» dans un diocèse, qui serait calqué sur le «presbyterium».

Ce qui revient en propre à l'ensemble des diacres c'est, selon l'expression du Père H. Simon, de «manifester la diffraction de la sollicitude de Jésus envers les hommes dispersés» et de "répercuter vers l'évêque l'infinie variété des situations qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mission..." (Congrès de Vichy, Diaconat Aujourd'hui, n° 2, p. 29).

5.3. OUVERTURES...

31. Le développement du diaconat appelle un minimum d'organisation. Une structure légère mais précise permet sans doute d'assurer un meilleur service dans l'exercice du ministère par les diacres d'un même diocèse. Elle ne peut que favoriser la vie fraternelle pour les diacres et leurs épouses.

32. L'un des signes que le groupe diocésain des diacres s'organise: lorsque les diacres ont un "délégué". Ce rôle de délégué tend à prendre de l'importance. Mais est-il délégué par l'évêque ? ou par les diacres eux-mêmes ? Selon les cas, le rôle du diacre délégué ne sera pas identique. La question est à étudier pour elle-même.

33. Par-delà le diocèse, n'y a-t-il pas des points de rencontre interdiocésains ou régionaux ? des regroupements de diacres plus «spécialisés» en raison de leurs missions (ex. en mission ouvrière) ? Mais veiller à ne pas créer des diaconats parallèles. Les diacres sont diacres d'un évêque et d'un diocèse. Cependant, les nécessités de concertation, de formation et de collaboration incitent les diocèses à ces formes de regroupement.

34. Le lien des diacres entre eux et avec leur évêque amène à s'interroger aussi sur le lien des diacres avec les prêtres d'un même diocèse. S'adressant à des prêtres à Paray-le-Monial, en novembre 1994, Mgr Gilson notait : «Nous n'avons pas fini d'explorer la richesse du compagnonnage du prêtre avec le diacre. Il n'y a pas de diacres sans prêtres. Il n'y aura pas, demain, de prêtres sans diacres. Plus que nous le pensons, la présence du diacre dans une communauté croyante modifiera la fonction presbytérale...» (Documentation catholique, n° 2110 du 19 février 1995, p. 178). La "messe chrismale" est une manifestation privilégiée et fortement symbolique de l'unité des trois ministères

ordonnés. Il est intéressant de regarder quelle est la place des diacres auprès de l'évêque et avec le presbyterium, lors de cette célébration.

6. NOUVEAUTÉ DU DIACONAT;¹

Deux axes seront développés : la nouveauté qu'entraîne l'ordination d'hommes mariés ainsi que les nouveaux champs ouverts pour la mission de l'Église par le rétablissement du diaconat permanent.

6.1. MINISTÈRES ET ETATS DE VIE

6.1.1. Le choix d'un ministère confié à des hommes mariés

Les évêques de France ont exprimé dès le rétablissement du diaconat leur préférence pour l'appel au ministère diaconal d'hommes mariés, bien insérés dans la société : «Les Évêques marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent, en pleine vie, témoigner du service que le Peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ» (Diaconat Permanent Documents 1994, p. 58). Aujourd'hui, environ 90 % des diacres sont mariés. Ce fait colore le diaconat. Il constitue une expérience déjà riche qui rejaillit sur toute la vie de l'Église.

6.1.2. Dans la fécondité du mariage, une nouveauté pour le couple et la famille

Le «oui» prononcé par l'homme et la femme qui se donnent l'un à l'autre le jour du mariage déploie tout au long de la vie ses multiples harmoniques. Le sacrement du mariage reste premier. Il crée un état de vie. Il consacre un amour réciproque. Il est ouvert à la procréation. Il manifeste et signifie l'amour du Christ ressuscité envers son Église. «Ce Mystère est grand : je déclare qu'il concerne le Christ et l'Église» (Ep 5, 21-33).

En terme musical, il est le «fondamental». L'appel par l'évêque de l'homme marié s'inscrit dans une histoire. Il ne la gomme pas, mais il constitue une étape qui touche au plus profond de chacun au sein du couple. Cela produit pour beaucoup un approfondissement du sens de leur mariage et de l'amour partagé. Significatif est ce témoignage recueilli lors d'une récente enquête sur la spiritualité des diacres : «C'est, je crois, notre vie de couple qui a éclairé le chemin vers le diaconat ; et aujourd'hui, c'est le diaconat qui éclaire notre vie de couple.»

Toutefois, pour que le diaconat confié à des hommes mariés reste pour l'homme et la femme une source d'épanouissement, et pour l'Église un témoignage évangélique, il convient d'être attentif à certains déplacements qui se dessinent au sein du couple dont le mari est ordonné diacre, tant au niveau symbolique qu'à celui du vécu quotidien.

D'abord pendant le temps de la formation, puis lors de la célébration de l'ordination elle-même : comment l'épouse se situe-t-elle, quelles paroles, quels gestes sont valorisés, quel respect de la libre vocation de chacun est donné ? Quelle présence des enfants ? Etc. Ensuite, la présence du diacre à l'autel, ses relations avec les autres membres de l'Église et en particulier les prêtres, le temps

¹ - Il revenait à Monsieur Jacques GASSIN, diacre permanent, responsable-adjoint du Comité national, de rédiger ce chapitre. Il a semblé juste de lui laisser la parole et de lui donner la possibilité de s'exprimer, notamment à propos de la vie familiale et conjugale du diacre.

consacré au ministère et la disponibilité pour la famille seront autant de questions nouvelles pour le couple. Elles soulignent l'importance du discernement vécu dans la durée et l'accompagnement des couples engagés par cet appel de l'Église.

6.1.3. Une nouveauté qui situe autrement les ministres ordonnés

Le schéma classique : «ministres ordonnés = hommes célibataires» est devenu impropre. Au sein du peuple de Dieu, des hommes célibataires ou mariés sont appelés à vivre, dans sa dimension diaconale, l'unique sacrement de l'Ordre selon ses trois degrés : épiscopat, presbytérat et diaconat. Le vocabulaire reste une question : il y a un unique sacrement de l'Ordre qui trouve sa source chez les Apôtres ; mais le Pontifical parle de trois ordres, notamment de l'ordre des diacres !

Pour autant, il ne faudrait pas voir naître une autre dialectique, qui opposerait les diacres mariés et les prêtres célibataires. Le risque serait grand de ne pas percevoir le mariage comme un apport positif et original. De plus, la présence des diacres célibataires est aussi une grâce pour l'Église. Il y a sens à bâtir sa vie dans le célibat en s'engageant à la suite du Christ Serviteur et en recevant le sacrement.

6.1.4. Un "plus" pour la mission de l'Église

De façon spontanée, le diacre marié est perçu du côté du laïc, alors que l'ordination fait de lui un clerc (cf. «Le diaconat : un signe visible de l'action de l'Esprit Saint», Mgr Crescenzo Sepe, Documentation catholique, n° 2104 du 20 novembre 1994, p. 1007).

Beaucoup soulignent la proximité sociale du diacre et de sa famille : le travail professionnel, les engagements politiques, syndicaux ou associatifs, l'éducation des enfants, le logement, la vie de quartier, les responsabilités ecclésiales, etc. Cette qualité de présence est précieuse pour la mission de l'Église. Elle est un «plus».

Toutefois, elle n'est pas supérieure à toutes les formes de célibat apostolique. Évêques, prêtres, diacres célibataires, religieuses et religieux, laïcs et laïques consacrés répondent par le don total de leur vie aux multiples appels de Dieu. Elle est autre. Elle est complémentaire. Si elle est un «plus», c'est parce qu'elle élargit la présence sacramentelle de l'Église à des pans entiers de la société que l'Église ne rejoint pas. Elle offre à l'Église de vivre un charisme nouveau. «La vie de couple donne une tonalité au ministère par le rayonnement d'une vie conjugale équilibrée, épanouie, sanctifiée», témoigne un diacre.

6.1.5. La place des épouses

L'une des formules de la bénédiction nuptiale souligne bien la vocation propre de l'épouse enracinée dans le «oui» du mariage : «Accorde à... la plénitude de ta bénédiction : qu'elle réponde à sa vocation d'épouse et de mère...». Au moment de l'ordination, l'épouse sera amenée à donner à nouveau un consentement : le ministère diaconal que l'Église va confier à son mari ne peut s'accomplir sans son consentement. Après le premier «oui» à une personne, à celui avec qui elle partage la vie et l'amour, il s'agit de l'acquiescement et de l'engagement pour que cet homme qu'elle aime - et qui l'aime - soit saisi par l'Esprit pour devenir dans l'Église ministre diaconal de la Charité.

Enraciné dans un nouveau "oui" au Seigneur, ce consentement rejoint en profondeur spirituelle celui du mariage. Il demande une affirmation consciente et libre.

Diverses sont les façons dont les épouses de diacres se situent. Elles perçoivent à la fois leur présence originale aux paroles, aux actes, au caractère sacramentel du ministère de leur mari et la nécessaire distance par rapport aux missions, aux activités, à «l'office diaconal».

Leur rôle de «veilleur» a maintes fois été souligné, à juste titre : emploi du temps, intimité familiale, équilibre de vie... ; mais peut-être n'a-t-on pas assez pris conscience de cette place originale que tient dans l'Église l'épouse du diacre qui, dans une égale dignité, ne fait "qu'une même chair" avec son mari, (cf. Ep 5, 31). «Mon ministère se vit dans le regard aimant d'une compagne qui veille et qui discerne, et souvent m'aide à discerner les signes de l'Esprit. C'est pour moi une reconnaissance de base qui m'aide beaucoup», confie un diacre.

Le respect de la vocation propre de la femme interpelle aussi l'époux : n'est-il pas diacre dans sa famille, comme le soulignent de nombreuses lettres de mission ? Que le ministère confié à l'homme permette à son épouse de répondre en vérité aux appels profonds du Seigneur, n'est-ce pas aussi une grâce de l'ordination ?

Ainsi une réflexion théologique des relations spirituelles entre les deux sacrements est indispensable. Elle n'est pas encore élaborée et exposée. Il ne faut pas précipiter les choses, mais favoriser une attention quotidienne à ce que vivent les foyers et au témoignage qu'ils portent...

6.2. DE NOUVEAUX CHAMPS POUR LA MISSION DANS UNE EGLISE INTERPELLEE PAR LES DEFIS DU MONDE

Le diaconat est au service d'une Église de «plein vent», accueillante et ouverte aux questions du monde, solidaire des pauvres et qui a mission de témoigner auprès de tous, de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

6.2.1. Au service d'une Église tout entière «diaconale»

Les diacres sont ordonnés pour le service. Ils en sont un signe et reçoivent mission de le vivre. Pour autant, le service de l'Église dépasse ce que peuvent accomplir les diacres. Ils n'en ont pas le monopole. Leur mission consiste à ce que toute l'Église soit en état de service, c'est-à-dire diaconale. Avec Mgr Rouet, on peut dire que le diaconat est «un service des services» (Diaconat Aujourd'hui, n° 67, 1995, p. 8). A cette fin, les diacres doivent être porteurs d'une double attention.

Que ce service soit effectivement assuré dans la communauté

Le service des hommes est inséparable du service de Dieu. Par son incarnation le Christ «prenant la condition du serviteur» (cf. Ph 2,7), s'est fait proche de tout homme, aussi bien que de tout l'homme ; il a tracé pour ses disciples le chemin du service. Les diacres ont auprès de la communauté la mission de veiller à ce que le service de la charité soit effectivement accompli auprès de tous, à commencer par les plus pauvres et les plus faibles. Ils doivent chercher aussi à éveiller chez leurs frères le désir de servir, à stimuler l'ardeur du combat pour la justice qui est à mener avec les armes de Dieu : foi, espérance, charité vécues en esprit de prière. Ils ont pour tout cela une place originale, à l'interface entre le «sacrement» du frère et le sacrement de l'autel.

Que ce service soit vraiment évangélique

Il ne suffit pas de définir l'Église comme servante. Encore faut-il qu'elle le soit authentiquement ! Par la grâce de l'ordination diaconale, c'est bien dans la personne du Christ Serviteur qu'est enracinée la mission confiée au diacre. Son ministère rappelle que la source du service est ailleurs, que l'Église ne travaille pas pour son propre compte, mais qu'elle reçoit du Christ, Fils de Dieu, d'être témoin de la Charité du Père, dans l'Esprit Saint. Et ce témoignage ministériel s'origine dans l'expérience mystique de Dieu trois fois saint.

Qu'il soit au service des communautés

- Avec la diversité des responsabilités exercées par les prêtres, les diacres, les laïcs, la communication est un impératif pour la mission de l'Église. Une urgence pastorale ne peut être assurée par la générosité d'un seul. C'est en communauté qu'il convient de vivre cette communication. Les diacres, de par leur situation, doivent participer à sa qualité, en alertant les chrétiens de certaines situations de détresse, en veillant à ce que le plus grand nombre de chrétiens se sentent concernés par la mission. Ils doivent devenir artisans de communication.
- Ils sont aussi interpellés pour le service d'une Église accueillante à tous. Beaucoup de ceux qui demandent un service, tel le baptême ou le mariage, sont des «gens du seuil». Tout ce qui a été dit auparavant montre à quel point le rôle charnière des diacres est précieux aujourd'hui. Ils pourront aider les personnes à entrer dans une démarche de type catéchuménal. N'oublions pas non plus leur insertion croissante dans la pastorale des divorcés et des divorcés remariés, dans les aumôneries de prisons, dans les services caritatifs.

6.2.2. B. Au service de l'évangélisation

La proposition de l'Évangile dans notre société fait partie de l'essence même de l'Église. L'Église est missionnaire ou elle n'est pas. Les réflexions engagées à partir du document de Mgr Dagens sur «la proposition de la foi» sont un moment important pour ressaisir les questions, être fidèle aux choix fondamentaux des évêques de France après le temps du concile Vatican II (cf. 1967, 1980, etc.), renouveler l'engagement apostolique des catholiques, recevoir le message de Jean-Paul II pour la nouvelle évangélisation de l'Europe.

Pour sa part, l'approfondissement du ministère diaconal doit être lié à cette démarche. N'est-il pas significatif que la courbe de croissance des catéchumènes soit comparable à la courbe de croissance des diacres ? Dans la sécularité que nous connaissons, il y a une place originale pour le diaconat face au défi de la transmission de la foi.

On peut en particulier s'intéresser à la présence des diacres auprès des jeunes. Les prêtres côtoient moins qu'autrefois les jeunes. Par leur présence, les diacres viennent renforcer et présenter un autre visage des ministères ordonnés. Ils ne remplacent pas les prêtres dans leur ministère de communion ecclésiale et leur apostolat, mais sont présents dans la mise en route, l'accueil, l'accompagnement, de façons multiples et souples. Ce peut être par le biais d'aumôneries ou de mouvements, mais aussi par celui d'insertions naturelles comme éducateur de rue, entraîneur sportif, etc. Encore faut-il que l'Église interpelle suffisamment d'hommes assez jeunes eux-mêmes pour vivre leur diaconat parmi les jeunes, au contact des réalités du monde ? Il y a une priorité pour l'Église.

Au service d'une mission de proximité

Le mot de proximité qualifie bien le ministère des diacres. A une époque où les rapports humains sont de plus en plus anonymes, les diacres apportent une présence qui peut être une réponse à l'attente de beaucoup, en communiant naturellement à la vie de ceux qu'ils côtoient. Cette proximité découle de leur statut social original pour des ministres ordonnés. Différent de celui des prêtres, il offre une autre visibilité par sa vie quotidienne. En particulier, la mission est un envoi qui, en général, ne modifie pas l'insertion sociale du diacre, tout en lui donnant une autre qualification ecclésiale. Il est un parmi les autres dans sa vie quotidienne et un pour les autres dans la mission confiée.

Sur le lieu de la profession, nombre de ceux qui s'affirment non-croyants, ou loin de l'Église, reconnaissent dans le diacre un témoin authentique de l'Église. Ces quelques phrases de diacres du Centre-Est, illustrent cette reconnaissance : «Certains, lorsqu'ils ont un doute sur un point de morale professionnelle, me demandent ce qu'il faut en penser». «Après ton intervention, tout le monde a été

solidaire». «Avec toi, l'Église nous reconnaît...» Parfois, les dialogues peuvent déboucher sur la demande d'un sacrement : baptême, mariage.

Le milieu de travail est loin, certes, d'être une «Église rassemblée», mais n'est-il pas, par le ministère du diacre, la trace d'une Église en genèse ? Là, le diacre exerce son ministère de la Parole au risque des événements. L'Évangile n'est pas un livre de recettes toutes faites. Il est une Parole pour la Vie, une Parole de Vie qui a pris corps en Jésus-Christ. Le lieu d'annonce de cette Parole, (un poste de travail, un restaurant d'entreprise), est significatif de cette place originale du diacre dans la mission de l'Église. La Parole peut être d'abord «un vivre ensemble», dans le partage de solidarités et l'ouverture aux autres : le diacre porte-parole d'ouvriers immigrés musulmans témoigne du Tout-Autre d'abord par sa vie. Cette Parole peut être, dans des moments privilégiés, une annonce explicite qui aura d'autant plus d'authenticité que l'autre se sait lui-même écouté et reconnu dans sa différence.

- Seuls parmi les ministres ordonnés, les diacres peuvent prendre une part active à la vie de la cité qui ne connaît pas les restrictions imposées aux autres clercs (cf. DC 288). Ils peuvent assumer des charges publiques, y compris celles qui impliquent l'exercice d'un pouvoir civil : conseiller municipal, maire, député (DC 285 § 3 ; 287 § 2). Tout ce qui va dans le sens d'un travail à la base paraît une voie à suivre, que ce soit au niveau politique ou syndical, à la condition que soit écartée toute prise de pouvoir !
- Enfin, dans certains milieux plus spécifiques, tel celui des gitans, des diacres appelés du sein de leur communauté, sont envoyés dans ces milieux, non seulement pour qu'ils soient «leurs» diacres, mais encore pour signifier aussi leur pleine appartenance à l'Église du Christ.

Dans tous ces cas s'applique particulièrement au ministère diaconal, l'attention de l'Église exprimée au concile Vatican II : «Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ» (Gaudium et Spes, 1).

Au service des plus pauvres et de la solidarité

La planète «Terre» vit une période de mutation accélérée qui engendre inégalités et malheurs : instabilité à l'Est, pauvreté au Sud en particulier, foyers d'insécurité et de guerre encore nombreux aux portes mêmes de la Communauté européenne. Chez nous, la société paraît durablement installée dans la crise. Un nombre considérable de personnes, dont beaucoup de jeunes, sont laissées sur le bord du chemin de la croissance. L'insertion des chômeurs de longue durée est difficile et trouver un logement décent est une hantise pour plusieurs. Fruit du chômage, de l'échec scolaire et d'une insertion insatisfaisante, le malaise des banlieues perdure, de même que les secousses économiques du monde agricole et la désertification de certaines régions. La crise du lien social, doublée d'une crise du sens accentue encore le mal de vivre (cf. J.B. de Foucauld, Assemblée plénière des évêques de France, La Solidarité, éd. du Centurion, 12 avril, Paris, 1994).

En même temps, aux côtés de ces pauvretés criantes, il est d'autres détresses dont les causes multiples sont susceptibles de causer des ravages : difficultés de couples, maladies, handicaps, etc.

- Il y a, à travers ces pauvretés sociales, affectives, morales, un défi majeur pour toute l'Église et notamment pour les diacres. Certes, l'Église n'est pas seule à être interpellée. Elle est à

côté d'autres institutions, un «corps d'espérance» porteuse d'une mission qui lui vient d'un Autre.

Beaucoup de diacres sont en première ligne. Bien des visages de nos diocèses pourraient illustrer ce combat pour que l'homme soit debout : diacres engagés auprès des chômeurs, dans la solidarité, auprès des malades ou des handicapés, auprès de ceux qui désespèrent de leur avenir professionnel, affectif, dans le monde carcéral. Parce qu'ils sont au cœur du monde, parce que le souci de l'homme leur tient à cœur, aux côtés de beaucoup d'autres, nombreux sont les diacres solidaires de l'homme blessé. Ils sont envoyés et remplissent leur mission avec leurs qualités et leurs défauts, au nom de l'Église. Ils ne sont pas, pour la plupart, des professionnels de l'assistance. Leur compétence n'est pas d'abord d'ordre technique. Pour une part, leur mission les dépasse car elle vient du Christ leur ordination, leur envoi au nom de l'Église, rappellent le prix inestimable de toute vie rachetée par le Seigneur, et la vocation de fils de Dieu qu'a tout être humain, même le plus fragile, même s'il n'est encore qu'en devenir.

- Nombreux aussi sont les exclus de la société qui ne trouvent pas leur place dans l'Église, qui ne comprennent pas son langage, qui ont perdu leurs racines ecclésiales. Nombreux aussi ceux qui, pour d'autres raisons, s'en sont éloignés. Parce qu'ils sont proches au quotidien, bien des diacres sont ministres de la Pastorale du seuil. Hors de l'Église rassemblée, ils sont présents pour faire un bout de chemin avec eux, pour vivre un temps de mise en route, d'accompagnement. Des diacres, aux côtés des plus pauvres, prient et célèbrent ; ils témoignent que même si la vie peut sembler un échec aux yeux des hommes, elle est belle au regard de Dieu, et porteuse d'une espérance toujours neuve.

Dans l'Église rassemblée, lorsqu'il est à l'autel, le diacre rappelle que la communauté n'est pleinement évangélique que si elle porte le souci des pauvres et de ceux qui sont au dehors. Pas seulement pour les accueillir avec charité, mais pour reconnaître qu'ils sont une richesse de l'Église, que leur parole a du prix, qu'ils ont autant à donner qu'à recevoir.

Au service du développement

Le développement concerne l'humanité dans toutes ses dimensions : sociales, économiques, spirituelles. Il concerne le prochain d'ici et d'ailleurs, dans les relations courtes comme dans les relations longues. Il interpelle à tous les niveaux de la société, et il convient d'être attentifs aux engagements sur les lieux où se prennent les décisions. C'est aussi une priorité pour le diaconat au service d'une civilisation de l'amour à construire. Les enjeux sont considérables. On peut citer, de façon non limitative, la politique économique, sociale et culturelle, la politique familiale et l'éducation, la recherche scientifique et le cortège de questions éthiques qu'elle engendre, les relations avec les pays du tiers monde et l'aide au développement. L'Église ne peut désertier ces lieux de décisions, sous peine de voir sa mission au cœur du monde amputée d'une dimension importante : celle de l'avenir.

Le diacre y a sa place. Il ne s'agit pas pour l'Église de conquérir ou reconquérir un pouvoir, mais de vivre un authentique service des hommes, dans lequel des diacres peuvent être à l'initiative de cette diaconie du développement.

7. CONCLUSION : LE DIACONAT EST UNE VOCATION

«Viens. Suis-moi...» (cf. Jn 1. 35-51 ; Mt 19,21 ; Mc 10,21 ; Lc 18,22)

Comité National du Diaconat

Novembre 1995

Les diacres dans les diocèses de France

Les communautés chrétiennes ont toujours eu à porter, dans la prière, le souci des vocations (cf. Lc 10, 1-6). Dieu appelle toujours.

Depuis le rétablissement du diaconat permanent, la pratique de l'interpellation, dans laquelle la communauté est concrètement partie prenante, a été revalorisée : l'Assemblée plénière déclare très souhaitable que la proposition du diaconat soit suscitée et que les candidats diacres soient accueillis par des communautés chrétiennes qui ont pris conscience de leur mission dans l'Église (1970).

Schématiquement, deux types de démarches peuvent conduire à l'interpellation.

- A la suite de l'élaboration de priorités missionnaires dans le diocèse - par exemple à l'occasion d'un synode - sur un secteur pastoral, ou dans un milieu donné - par exemple en mission ouvrière -, un appel peut être lancé en faveur du diaconat. Des hommes sont interpellés pour ouvrir une recherche et commencer un cheminement.
- Dans d'autres situations, une personne a des aptitudes reconnues pour un service spécifique qui peuvent amener à lui poser la question du diaconat.

Dans l'un et l'autre cas, l'interpellation est première. Elle peut être le fait d'un prêtre, d'un diacre ou de quelques personnes responsables dans la communauté. Cette démarche rend à la communauté sa responsabilité dans le service de l'appel vocationnel. La communauté s'engage aussi, en lien avec les responsables diocésains. Elle se situe dans la dynamique de l'Église primitive : « Cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit de sagesse et nous les chargerons de cette fonction » (Ac 6,3).

Une telle démarche ne dévalorise pas l'appel intérieur ressenti par une personne. Elle l'éveille au cœur secret de la conscience personnelle ; elle met l'accent sur la responsabilité ecclésiale dans l'éveil des vocations diaconales, et sûrement plus largement, dans l'éveil de toute vocation dans l'Église.

L'Esprit Saint est à l'œuvre. L'approfondissement du sens du ministère diaconal qui est le fruit de ce travail, peut aider le diaconat à trouver toute sa place dans l'Église. Dans le respect et à la lumière de ce qu'il est et de ce qui fait l'aujourd'hui de sa mission évangélique : la diaconie de l'Agapè (cf. Jn 13, 1-20).

« Toute vocation est d'abord une quête souvent passionnée et tumultueuse, une quête de soi, une recherche de sa propre identité, la découverte des charismes qui habitent l'âme, la lecture en sa conscience de la signature de Celui qui vous a créé.

Le jeune... ou le moins jeune, a soif de liberté ; il doit découvrir que la liberté est le fruit de la vérité d'être appelé, d'avoir une vocation. Devenir libre, c'est répondre à sa vocation. Toute la tâche éducative est de conduire à la vérité de l'appel. » Car il y a nécessairement appel.

L'Église a la responsabilité de l'appel. Ici, elle est « la mère et le père » de la famille de Dieu. Il lui faut donner des signes de vitalité. Elle doit oser proposer.

« L'Église est une terre de liberté vocationnelle » (Mgr Georges Gilson, L'Appel du Seigneur, Éd. de Solesmes, pp. 8-12).

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](#)